

Charte internationale 17 octobre
Journée mondiale du refus de la misère

reconnue par les Nations Unies
Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté



Juin 2013

Charte internationale 17 octobre

Journée Mondiale du refus de la misère

reconnue par les Nations Unies *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*

Le 17 octobre 1987, Joseph Wresinski convia cent mille personnes de tous horizons à se rassembler pour célébrer la première *Journée Mondiale du refus de la misère* sur le Parvis des droits de l'homme et des libertés, là où fut signée en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris.

L'appel gravé sur la Dalle commémorative qui fut dévoilée ce jour-là prend acte de la situation dramatique dans laquelle se trouvent celles et ceux connaissant l'extrême pauvreté, la violence et la faim. Il proclame que l'extrême pauvreté est une violation des droits de l'homme et affirme la nécessité de s'unir pour assurer leur respect.

Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont actives dans la défense des droits de l'homme. La Journée Mondiale reconnaît leurs engagements quotidiens entrepris avec d'autres pour le respect de la dignité de toute personne. En créant de nouvelles opportunités de rencontres dans la durée, la Journée Mondiale révèle que des changements sont possibles. Elle suscite de nouvelles responsabilités pour éradiquer la misère.

En 1992, l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré le 17 octobre « Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté »^[1]. Depuis, des gouvernements, des collectivités locales, des membres de la société civile et du secteur privé ont reconnu l'importance de cette Journée au point

qu'aujourd'hui le 17 octobre est devenu un ralliement essentiel pour un nombre croissant de citoyens de toutes origines et d'organisations de toutes sortes qui se mobilise pour l'éradication de la grande pauvreté.

En 2006, l'Assemblée Générale des Nations Unies a accueilli le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur *l'Impact de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*^[2]. Ce rapport reconnaît l'importance de la participation effective des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration de politiques ou de projets contre l'extrême pauvreté ainsi que leurs mises en œuvres et leurs évaluations. Il identifie des moyens de promouvoir la mobilisation de toutes les parties prenantes dans la lutte contre l'extrême pauvreté. En particulier, il souligne la nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

La Journée mondiale met en effet les droits de l'homme au cœur du combat contre la misère, et par là-même affirme la nécessité de leurs reconnaissance, leurs protection et le respect de leurs indivisibilité.

Devant la reconnaissance grandissante accordée à la Journée apparaissent la nécessité et la responsabilité de veiller à ce que son message et son sens profond soient respectés et préservés, en accord avec les points de repères présentés dans la Charte suivante :

LE COMITÉ INTERNATIONAL 17 OCTOBRE EN APPELLE A TOUS LES CITOYENS, ORGANISATIONS ET GOUVERNEMENTS POUR CÉLÉBRER CETTE JOURNÉE EN PRENANT EN COMPTE LES REPERES SUIVANTS :

I- Respecter l'esprit de la Journée

1- La Journée est un rassemblement pour la paix et la dignité humaine, fondée sur l'appel ci-dessous gravé sur la Dalle à l'honneur des victimes de la misère, scellée Place du Trocadéro, Paris, France.

*« Le 17 octobre 1987,
des défenseurs des droits de l'homme et du citoyen de tous pays se sont
rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la
faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction
que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux
qui luttent à travers le monde pour la détruire.*

*Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de
l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.
Père Joseph Wrésinski*

2- La Journée suscite des temps de rencontres qui n'auraient pas lieu dans la vie courante entre les plus pauvres et les autres citoyens autour d'une volonté commune d'éliminer la grande pauvreté. Il s'agit d'un temps de dialogue et de réflexion entre ceux qui se rassemblent et d'un apprentissage pour ceux qui ne connaissent pas la grande pauvreté.

3- C'est une Journée pour reconnaître l'égalité de chacun. Durant cette Journée chacun accepte de s'unir autour des plus pauvres qui sont, partout dans le monde, les premières victimes de multiples formes de violence, et en s'abstenant de toute démonstration de force.

4- La Journée devrait rendre compte des engagements et des contributions de personnes refusant la misère au quotidien. Leur prise de parole et leurs témoignages font partie intégrante de tout rassemblement et initiative. La parole de chacun doit pouvoir être bien identifiée et être de poids équivalent. Ceci peut prendre la forme de dialogues, de chantiers, d'ateliers de création en commun... Les personnes en situation de pauvreté sont centrales dans la célébration de la Journée. Leur participation active à sa préparation et à son déroulement est indispensable. Préparées, ces prises de paroles créent une connaissance qui devient source de compréhension et d'action.

5- La Journée vise à développer une compréhension mutuelle, une solidarité et une responsabilité partagée entre personnes et groupes de différents horizons, en collaboration avec les personnes en situation de pauvreté. Par conséquent, la préparation de la célébration de la Journée devrait être un processus continu, tout au long de l'année.

6- La Journée symbolise le combat quotidien de ceux qui vivent la misère : c'est le moment où ils peuvent manifester librement leur dignité et leur volonté d'indépendance face à l'assistance publique ou privée. C'est pourquoi l'on s'abstiendra de toute action renforçant l'assistance et suscitant la pitié.

7- La Journée nous rappelle que dans le monde entier, les plus pauvres sont contraints de vivre dans la honte. C'est pourquoi les organisateurs veilleront à ce que toutes les activités organisées à cette occasion et l'ensemble des messages diffusés (textes, photos, films....) respectent la dignité des personnes qui sont à l'origine de ce rassemblement.

II- Objectifs de la Journée :

8- Pour inviter l'ensemble des citoyens et des institutions, publiques et privées, à se rassembler et à exprimer leur refus de la misère, voici quelques propositions. D'autres sont possibles :

En rencontrant et en dialoguant avec les personnes en situation de pauvreté.

En affichant sa solidarité, y compris avec celles et ceux qui sont absents, qui n'ont pas osé venir.

En exprimant comment et pourquoi rejoindre les personnes les plus pauvres tout au long de l'année, ceux et celles qui sont encore absents parce que trop écrasés par la misère.

En sensibilisant et mobilisant toutes les parties prenantes : hommes, femmes, enfants, jeunes et anciens. Il est important de chercher à sensibiliser les enfants et les jeunes aux droits de l'homme et à la lutte contre la misère par la mobilisation du système éducatif, des journaux et mouvements d'enfants et de jeunes. Leur donner l'occasion d'exprimer leur refus que d'autres enfants ou jeunes soient rejetés et laissés en dehors de l'avenir de tous.

Dans le cadre de leur conviction, proposer aux courants philosophiques, spirituels et religieux d'exprimer comment ils cherchent à rejoindre les plus pauvres et à les mettre au cœur de leurs projets.

Permettre à chaque citoyen, participant individuellement ou par le biais d'une organisation, de marquer sa solidarité et de renouveler son engagement à s'unir dans un combat commun, par un geste significatif dans la culture de son pays, tout en respectant l'esprit de la Journée.

En donnant une dimension internationale à la célébration de la Journée. Cela peut se faire par la lecture de textes provenant de personnes qui vivent la pauvreté dans d'autres pays, faisant apparaître leurs liens au-delà des frontières. Cela peut se faire en sollicitant la collaboration et le soutien de représentants de la communauté internationale.

En donnant un écho public à cette Journée par une mobilisation, dans un respect mutuel, de représentants d'instances gouvernementales, de groupes de la société civile, de médias...

III- Des repères sont proposés pour atteindre ces objectifs :

9- Célébrer la Journée dans des lieux qui témoignent de l'histoire de l'humanité, de l'histoire souvent méconnue des plus pauvres, et du respect dû aux victimes de la misère : par exemple, autour de la Dalle du Trocadéro et de ses répliques dans le monde, dans des lieux significatifs pour chaque pays, des sites où vécurent des familles très pauvres.

10- Rendre honneur aux victimes de la misère en réaffirmant le lien entre pauvreté et droits de l'homme, en lisant [l'Appel gravé sur la Dalle^{\[3\]}](#) et les [Strophes à la Gloire du Quart Monde^{\[4\]}](#), proclamées le 17 octobre 1987, et en respectant un temps de silence après la lecture de ces textes.

11- Rappeler l'histoire de la Journée, en particulier ses origines comme une initiative des plus pauvres, dans les documents, invitations, appels au rassemblement et mentionner toutes les organisations et personnes engagées ensemble dans ce projet.

12- Une journée bien ancrée dans la réalité locale et qui fasse exister la dimension mondiale de la Journée en incluant des messages et des contributions venant d'autres régions du monde.

IV- La Journée n'est pas :

13- La Journée n'est pas une opportunité pour mettre de l'avant des personnes élues, des partis politiques, des organisations publiques ou privées, tout programme public ou personnel, ou des causes personnelles qui ne soient pas en lien avec la Journée. De ce fait, la Journée ne doit pas être :

Une tribune pour des responsables politiques, administratifs, associatifs même s'ils sont encouragés à introduire des changements de politiques ;

Un forum d'associations, une Journée où des organismes, privés et publics, disent ce qu'ils font pour les pauvres, une Journée de revendication ou de publicité personnelle ;

Un lieu où les personnes en situation de pauvreté viennent exhiber leurs situations de détresse devant d'autres ;

Un forum d'associations ou d'organisations sans participation des plus pauvres à égalité.

V - Des Comités locaux et nationaux 17 octobre sont créés sur les bases suivantes :

14. Des Comités 17 octobre peuvent être créés au niveau local ou national et leur constitution en association légalement et juridiquement reconnue n'est pas nécessaire pour préparer le 17 octobre.

15. Dans le respect de l'esprit de la Journée, les Comités, locaux et nationaux, sont composés de personnes et de groupes de tous horizons qui se mettent ensemble pour organiser la célébration du 17 octobre. Ils sont invités à y travailler tout au long de l'année.

16. Les Comités sont constitués en comités libres, sans frais d'adhésion ni contributions financières. Chaque membre y participe à la hauteur de ses moyens financiers, humains ou matériels.

17- Les Comités s'engagent à respecter les objectifs et les repères de la Charte internationale du 17 octobre. Leurs membres sont invités à signer cette Charte, comme le signe de leur engagement personnel à respecter le sens profond de la célébration du 17 octobre.

18- Tout en tenant compte de la conjoncture locale et nationale, les Comités s'efforcent de faire des liens avec le thème international de la Journée.

VI– Rassembler et partager expériences et connaissances : www.refuserlamisere.org

19- Afin de dynamiser un lien international et de se soutenir mutuellement, les Comités 17 octobre locaux ou nationaux sont invités à échanger information, questions et suggestions avec le Comité international 17 octobre.

20- Tous les comités sont invités à lui adresser un compte-rendu de leur célébration : textes, photos, vidéos, articles publiés, et à lui envoyer dans la mesure du possible le bilan annuel de leurs activités.

21- Tous les comités sont invités à utiliser le site « refuserlamisere.org », dédié au 17 octobre qui permet de prendre connaissance des événements et célébrations qui s'organisent à travers le monde. Ce site qui est animé par le Comité international 17 octobre, permet un accès libre à des outils actualisés, documents et ressources sur l'histoire de la Journée mondiale du refus de la misère. Ce site permet aussi de rejoindre tout au long de l'année le courant de personnes et de groupes qui s'engagent au quotidien pour refuser la misère.

[1] Résolution des Nations Unies 47/146

[2] Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté A/61/308

[3] Ce texte peut être trouvé en cliquant sur le lien suivant :

<http://refuserlamisere.org/article/dalle-du-trocadero>

[4] Ce texte peut être trouvé en cliquant sur le lien suivant :

<http://refuserlamisere.org/article/je-temoigne-de-vous>

Comité International 17 octobre
12, rue Pasteur F-95480 Pierrelaye
Tel : +33 (0)1 30 36 22 24
Fax : +33 (0)1 30 36 22 21
comite.international@oct17.org